

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

du conseil d'administration du Grdr

du 5 septembre 2020 de 10h00 à 13h30 au siège et par visioconférence sur « Zoom »

- ⇒ Ont participé à la réunion 11 membres du CA sur 20. Sur les 9 administrateurs absents, 3 se sont excusés dont 2 ont donné procuration.
- ⇒ Après avoir adopté l'ordre du jour du CA du 5 septembre 2020 puis adopté à l'unanimité le PV du CA du 26 mai 2020, les décisions suivantes ont été prises :

1. Vie associative :

▪ Nouvelles adhésions :

Le CA valide les adhésions de Oumie Yansanne et Abderamane Ba.

▪ Adoption du calendrier 2020-2021 des CA, AG, bureaux :

- Le CA adopte le calendrier de ses propres réunions comme suit :
 - Le CA post-AG le samedi 26 septembre après-midi avec élection du bureau à 15 heures.
 - Le CA de fin d'année le samedi 28 novembre 2020 à l'heure habituelle.
 - Le CA de janvier le samedi 23 janvier 2021 (budget) à l'heure habituelle.
 - Le CA de mars le samedi 27 mars 2021 (rapport annuel des COS) à l'heure habituelle.
 - Le CA de mai le samedi 29 mai 2021 (clôture des comptes 2020) à l'heure habituelle.
 - Le CA post-AG de juin le samedi 26 juin 2021 à 15 heures.
- L'assemblée générale ordinaire du Grdr se tiendra le samedi 26 juin 2021 en matinée
- Les dates prévues pour les réunions de bureau sont fixées comme suit :
 - Le lundi 12 octobre 2020
 - Le lundi 16 novembre 2020
 - Le lundi 14 décembre 2020
 - Le mercredi 13 janvier 2021
 - Le lundi 8 février 2021
 - Le lundi 15 mars 2021
 - Le lundi 12 avril 2021
 - Le mercredi 19 mai 2021
 - Le lundi 14 juin 2021

▪ Renouvellement du CA lors de l'AG 2010

Après avoir pris connaissance de la liste des 6 administrateurs en fin de mandat désireux de renouveler celui-ci et des 2 adhérents du Grdr souhaitant intégrer le CA, le conseil d'administration arrête la liste des 8 adhérents ayant fait acte de candidature conformément aux règles définies en vue de l'élection de renouvellement du CA à l'AG 2020..

2. Point finances :

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat provisoires établis pour 2019, mandate le bureau pour arrêter les comptes préparés par la direction et vérifiés par le Commissaire aux comptes. Il demande de les soumettre à l'Assemblée générale.

3. Point activité :

Le conseil d'administration, approuve la convention-cadre entre la Coordination des Associations Guinéennes de France et le Grdr.

4. CSE :

Le conseil d'administration, est informé de l'organisation et du calendrier des élections au CSE.

5. Locaux

Le conseil d'administration, est informé de la prochaine signature du bail de location des nouveaux locaux du Grdr à compter du 1er janvier 2021 au 4 de la rue Kléber à Montreuil à proximité du métro Croix de Chavaux.

▲ ▲ ▲